

L'UNION MEDICALE DU CANADA

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DES

Drs A. LAMARCHE et H. E. DESROSIERS.

MONTRÉAL, MARS 1884.

Pour tout ce qui concerne l'Administration ou la Rédaction, s'adresser, par lettre, à l'*Union Médicale du Canada*, Tiroir 2040, Bureau de Poste, Montréal, ou verbalement, soit au Dr A. Lamarche, No 276, rue Guy, soit au Dr H. E. Desrosiers, No 70, rue St. Denis, à Montréal.

L'abonnement à l'*Union Médicale* est de \$3.00 par année, payable d'avance. Ce montant peut être remis par lettre enregistrée ou par mandat-poste payable au Dr A. Lamarche.

M.M. les abonnés sont priés de donner à l'administration avis de leur changement de résidence et d'avertir immédiatement s'il survenait quelque retard dans l'envoi ou quelque erreur dans l'adresse du journal.

Les manuscrits acceptés restent la propriété du journal.

Tout ouvrage dont il sera déposé deux exemplaires à la Rédaction sera annoncé et analysé s'il y a lieu.

Les seuls agents-collecteurs autorisés de l'*Union Médicale* sont M. G. H. CHERIER pour la ville de Québec et les districts ruraux, et M. N. LÉGARÉ pour la ville de Montréal et la banlieue.

L'*Union Médicale du Canada* étant le seul journal de médecine publié en langue française sur le continent américain est l'organe de publicité le plus direct offert aux pharmaciens, fabricants d'instruments de chirurgie et autres personnes faisant affaires avec les membres de la profession.

L'*Union Médicale* ne donne accès dans ses colonnes d'annonces qu'aux maisons et produits qu'elle croit pouvoir recommander à ses lecteurs.

M.M. GALLIEN et PRINCE, négociants-commissionnaires, 36, Rue Lafayette à Paris, France, sont les fermiers exclusifs de l'*Union Médicale* pour les annonces de maisons et de produits français et anglais.

Pour les annonces de produits canadiens ou des Etats-Unis, s'adresser à l'administration.

Examen préliminaire pour l'admission à l'étude de la médecine.

A la dernière assemblée du Bureau des Gouverneurs du Collège des Médecins et Chirurgiens de la Province de Québec, une commission composée de MM. les Drs Howard, E. P. Lachapelle, Lanctôt et Campbell a été instituée pour s'enquérir des réclamations faites en certains quartiers contre la sévérité des examens préliminaires à l'étude de la médecine.

La dite commission fut chargée par le Bureau de s'enquérir avec les directeurs des collèges classiques, *high schools* et écoles normales, s'il y avait lieu d'apporter des réformes dans la nature de ces examens ou dans l'enseignement des matières classiques.

L'assemblée eut lieu le 24 janvier dernier, dans les salles de la *Medico-Chirurgical Society*, à Montréal. Étaient présents : les examinateurs du Collège : MM. les abbés H. A. B. Verreault, L.L.D., et J. C. K. Lafiamme, S.T.D., et M. le Principal H. A. Howe, L.L.D., les membres de la commission : MM. les Drs Howard, E. P. Lachapelle, Lanctôt et Campbell et des représentants de presque tous les collèges et lycées.

Comme points saillants des délibérations, il importe de mentionner : 1^o que l'assemblée fut unanime à déclarer que le programme des examens préliminaires est loin d'être trop sévère et que s'il y avait matière à réforme on ne pourrait que le rendre plus difficile ; 2^o il fut constaté que les matières sur lesquelles les candidats échouent le plus souvent